

Catastrophes au Canada Été 2024

Bilan des réclamations un an après une année
de catastrophes sans précédent

Octobre 2025



BAC
Bureau d'assurance
du Canada

Aperçu

L'été 2024 a été marqué par des événements météorologiques catastrophiques d'une ampleur inédite. Quatre événements majeurs survenus en l'espace de cinq semaines durant l'été ont entraîné à eux seuls des sinistres assurés dépassant les 8 milliards de dollars. Selon les estimations de [Catastrophe Indices and Quantification Inc.](#) (CatIQ), le total des sinistres assurés l'an dernier dépassait les 9,2 milliards de dollars, fracassant le dernier record annuel de 6 milliards de dollars en 2016.

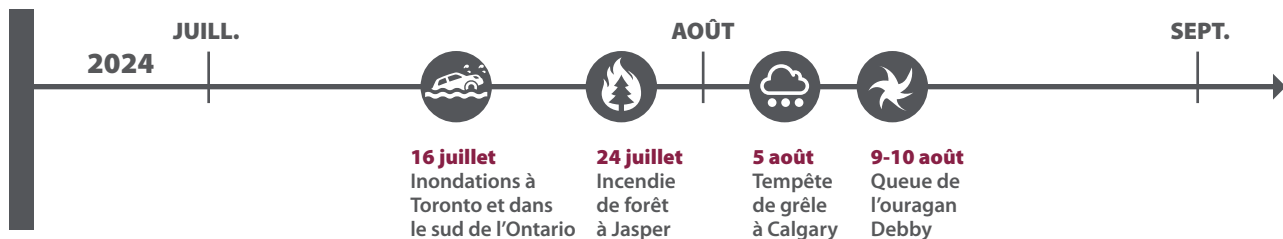


Tout a commencé le 16 juillet 2024, lorsque les résidents de Toronto (Ontario) et des environs ont été frappés par des crues soudaines et dévastatrices, qui ont provoqué des pannes de courant prolongées et entraîné près de 1 milliard de dollars en sinistres assurés touchant des biens personnels, notamment des habitations, des commerces et des véhicules.

Huit jours plus tard, le 24 juillet, un incendie de forêt dévastateur a balayé la communauté de Jasper (Alberta), détruisant 358 propriétés et causant des sinistres assurés estimés à 1,3 milliard de dollars.

Le 5 août 2024, de violents orages se sont formés sur le sud de l'Alberta avant de se déplacer vers l'est, provoquant des épisodes de grêle destructrice, des vents puissants, des pluies abondantes et des inondations localisées dans plusieurs secteurs de Calgary. En seulement quelques heures, la tempête a causé plus de [3,2 milliards de dollars en sinistres assurés](#), ce qui la classe au deuxième rang des catastrophes les plus coûteuses pour les compagnies d'assurance dans l'histoire du Canada, derrière les incendies de forêt de Fort McMurray en 2016.

Enfin, les 9 et 10 août, la queue de l'ouragan Debby a traversé le sud du Québec, causant de vastes inondations qui ont entraîné des sinistres assurés de 2,8 milliards de dollars. À ce jour, cette catastrophe est l'événement le plus coûteux pour les compagnies d'assurance de l'histoire du Québec, dépassant la tempête de verglas de 1998.



Les tempêtes, les incendies et les inondations ont donné lieu à plus de 240 000 demandes d'indemnisation en juillet et en août l'an dernier, soit une augmentation de 443 % par rapport à la moyenne des 20 dernières années, mettant à rude épreuve la capacité du secteur canadien de l'assurance de dommages comme jamais auparavant.

Ce bulletin fournit un bilan annuel clair des chiffres les plus récents de CatIQ concernant les sinistres assurés subis lors de chaque catastrophe majeure, et il met en lumière la réponse du secteur aux demandes d'indemnisation. Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) a publié un bilan semblable en 2024, lequel portait principalement sur les [incendies de forêt et les inondations de 2023 en Nouvelle-Écosse](#).

Inondations à Toronto et dans le sud de l'Ontario (16 juillet 2024)

Plus de 100 millimètres de pluie sont tombés sur Toronto et d'autres régions du sud de l'Ontario en l'espace de deux heures, provoquant de fortes crues soudaines. La tempête a transformé les autoroutes en rivières, bloqué la circulation et privé d'électricité environ 170 000 clients. Des inondations à la gare Union Station ont entraîné des retards ou des annulations de certains services ferroviaires.

La plupart des demandes d'indemnisation sont dues à des dommages causés par l'eau constatés dans des résidences, des commerces et des véhicules.



Crues soudaines en Ontario

Demandes d'indemnisation	22 400
Sinistres assurés (y compris les frais de règlement alloués)	899 110 000 \$
Montant moyen des indemnisations demandées	39 000 \$
Nombre de demandes d'indemnisation réglées (après un an)	20 600
Pourcentage de demandes réglées*	92 %

Secteur d'activité	Sinistres assurés (y compris les frais de règlement alloués)	Pourcentage de demandes réglées*
Biens personnels	685 140 000 \$	93 %
Entreprises	181 870 000 \$	82 %
Automobile	32 100 000 \$	85 %
Total	899 110 000 \$	92 %

* Le pourcentage de demandes réglées et le nombre de demandes d'indemnisation réglées peuvent varier en raison de l'arrondissement des nombres.

On estime que 92 % des demandes d'indemnisation ont été réglées dans un délai d'un an. Quant aux sinistres assurés, les inondations de 2024 occupent le deuxième rang des catastrophes ayant provoqué des dommages causés par l'eau au cours des dix dernières années, derrière l'ouragan Debby. Malgré ces circonstances, le pourcentage de demandes d'indemnisation réglées a dépassé de quatre points de pourcentage la moyenne observée en cas d'inondation ou de risques liés à l'eau. Le tableau ci-dessous montre qu'après un an, le pourcentage de demandes d'indemnisation réglées lors des inondations de 2024 est supérieur par rapport à celui d'autres inondations comparables au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, toutes les inondations comparables énumérées présentent des sinistres assurés moindres.

Incendie de forêt à Jasper (24 juillet 2024)

Le 22 juillet 2024, un incendie de forêt fulgurant s'est propagé dans le parc national de Jasper (Alberta), forçant l'évacuation de plus de 25 000 visiteurs et résidents. Selon [Parcs Canada](#), l'incendie de forêt a été provoqué par la foudre et aggravé par des températures élevées et des conditions de sécheresse. Le 24 juillet, les flammes ont traversé la ville de Jasper et endommagé près du tiers de la communauté, dont 358 résidences et commerces. Un total de 2 800 demandes d'indemnisation ont été soumises à la suite de cet incendie, qui se classe au deuxième rang parmi les incendies les plus coûteux de l'histoire du Canada.



Incendie de forêt à Jasper

Demandes d'indemnisation	2 800
Sinistres assurés (y compris les frais de règlement alloués)	1 312 900 000 \$
Montant moyen des indemnisations demandées	465 000 \$
Nombre de demandes d'indemnisation réglées (après un an)	1 600
Pourcentage de demandes réglées*	56 %

Secteur d'activité	Sinistres assurés (y compris les frais de règlement alloués)	Pourcentage de demandes réglées*
Biens personnels	603 610 000 \$	56 %
Entreprises	700 430 000 \$	32 %
Automobile	8 860 000 \$	92 %
Total	1 312 900 000 \$	56 %

* Le pourcentage de demandes réglées et le nombre de demandes d'indemnisation réglées peuvent varier en raison de l'arrondissement des nombres.

Les dommages causés par les incendies sont couverts par toutes les polices standards d'assurance des propriétaires, locataires et entreprises. Un an après l'incendie de forêt de Jasper, les demandes d'indemnisation pour des biens commerciaux s'élèvent en moyenne à près de 10 fois celui des [incendies de forêt de l'Okanagan et de Shuswap survenus en 2023](#). Le pourcentage de demandes d'indemnisation réglées (selon le montant en dollars) était inférieur de quatre points de pourcentage à celui de Kelowna (Colombie-Britannique) survenu en 2023, bien que le nombre de sinistres assurés soit plus de 2,5 fois supérieur pour Jasper.

Tempête de grêle à Calgary (5 août 2024)

De violents orages se sont formés sur le sud de l'Alberta avant de se déplacer vers l'est, provoquant des épisodes de grêle destructrice, des vents puissants, des pluies abondantes et des inondations localisées dans plusieurs secteurs de Calgary. Environnement et Changement climatique Canada a déclaré avoir reçu de nombreux rapports faisant état de grêlons de la taille d'un œuf de poule qui ont endommagé des résidences et des véhicules. À la fin de la tempête, près d'une résidence sur cinq avait été touchée à Calgary. La tempête de grêle a entraîné au total près de 130 000 demandes d'indemnisation, des dommages importants ayant été causés aux habitations, aux véhicules et aux commerces.



Tempête de grêle à Calgary

Demandes d'indemnisation	126 100
Sinistres assurés (y compris les frais de règlement alloués)	3 292 620 000 \$
Montant moyen des indemnisations demandées	25 000 \$
Nombre de demandes d'indemnisation réglées (après un an)	109 100
Pourcentage de demandes réglées*	86 %

Secteur d'activité	Sinistres assurés (y compris les frais de règlement alloués)	Pourcentage de demandes réglées*
Biens personnels	2 062 006 000 \$	84 %
Entreprises	328 035 000 \$	54 %
Automobile	902 575 000 \$	90 %
Total	3 292 620 000 \$	86 %

* Le pourcentage de demandes réglées et le nombre de demandes d'indemnisation réglées peuvent varier en raison de l'arrondissement des nombres.

On estime que 86 % des demandes d'indemnisation ont été réglées dans un délai d'un an. Compte tenu de l'ampleur des pertes causées par cette tempête, le pourcentage de demandes d'indemnisation réglées demeure légèrement inférieur à la moyenne de 89 % observée lors des cinq autres épisodes s'inscrivant au classement des tempêtes de grêle les plus importantes survenues au Canada. Cependant, sur le plan des sinistres assurés, la tempête de grêle de 2024 à Calgary a été de loin la plus importante. Malgré des pertes de plus de 140 % supérieures à celles causées par [la tempête de grêle qui a frappé Calgary en 2020](#), le secteur des assurances a réussi à régler un grand nombre de demandes d'indemnisation dans un délai un an.

Queue de l'ouragan Debby (9 et 10 août 2024)

Après avoir touché terre en Floride et traversé le sud-est des États-Unis, l'ouragan Debby a provoqué de fortes pluies et des inondations dans certaines régions de l'est du Canada, en particulier dans le sud du Québec. Les réseaux d'égout n'ont pas supporté les 170 millimètres de pluie, provoquant de vastes inondations dans les sous-sols et entraînant les sinistres assurés les plus élevés de l'histoire de la province. La pluie a touché près de 35 municipalités au Québec, et plusieurs d'entre elles ont déclaré l'état d'urgence. Au plus fort de la crise, Hydro-Québec a signalé que plus de 550 000 clients étaient privés d'électricité.



Queue de l'ouragan Debby

Demandes d'indemnisation	87 100
Sinistres assurés (y compris les frais de règlement alloués)	2 806 140 000 \$
Montant moyen des indemnisations demandées	32 000 \$
Nombre de demandes d'indemnisation réglées (après un an)	83 600
Pourcentage de demandes réglées*	96 %

On estime que 96 % des demandes d'indemnisation ont été réglées dans un délai d'un an. Il s'agit là d'une hausse de 11 points de pourcentage par rapport à [l'ouragan Fiona en 2022](#). Le montant des règlements indique que les compagnies d'assurance continuent de prendre des mesures concrètes pour améliorer le traitement des demandes d'indemnisation et des plaintes depuis l'ouragan de 2022.

Secteur d'activité	Sinistres assurés (y compris les frais de règlement alloués)	Pourcentage de demandes réglées*
Biens personnels	2 325 650 000 \$	97 %
Entreprises	379 820 000 \$	82 %
Automobile	100 670 000 \$	96 %
Total	2 806 140 000 \$	96 %

* Le pourcentage de demandes réglées et le nombre de demandes d'indemnisation réglées peuvent varier en raison de l'arrondissement des nombres.

Facteurs ayant une incidence sur le règlement des demandes d'indemnisation

Bien que les compagnies d'assurance s'efforcent de régler les demandes d'indemnisation le plus rapidement possible, certaines circonstances peuvent entraîner des retards. De nombreux propriétaires sont en mesure de regagner leur domicile et de reprendre leur quotidien une fois les travaux de réparation ou de reconstruction terminés; cependant, une demande d'indemnisation peut rester ouverte pendant de nombreux mois, le temps que les dernières factures soient recueillies et que les articles de remplacement soient achetés. Afin de régler les frais et paiements en suspens, une demande d'indemnisation peut rester ouverte pendant six mois ou plus après la fin des travaux de reconstruction ou de réparation, et même une fois que le propriétaire a réintégré son domicile.

Les demandes d'indemnisation concernant des biens commerciaux incluent les pertes d'exploitation et peuvent couvrir les pertes de revenus pendant une période prolongée. Certaines entreprises peuvent subir d'une baisse de revenus pendant 12 mois ou plus à la suite d'un sinistre assuré. Par conséquent, le calcul de la perte nette de revenus ne peut souvent être effectué qu'après que l'entreprise a passé le cap d'un an. Après qu'une année s'est écoulée et une fois les revenus bruts établis, plusieurs mois peuvent être nécessaires pour déterminer la perte nette de revenus.

Les demandes d'indemnisation en cas de sinistre automobile sont généralement réglées assez rapidement avec le propriétaire du véhicule. En revanche, il peut s'écouler de nombreux mois avant qu'un véhicule récupéré ne soit mis au rebut et qu'un accord soit conclu avec le fournisseur de services de récupération. Une demande d'indemnisation demeure généralement « ouverte » jusqu'à ce que tous les paiements aient été traités et que le produit de la récupération ait été versé. Quant aux véhicules réparables, bien que les délais varient en fonction de la gravité des dommages, le BAC a constaté que certains ateliers de carrosserie sont complets 12 mois à l'avance en raison du volume élevé de demandes d'indemnisation à la suite d'un accident et des ressources limitées dont ils disposent pour effectuer les réparations. Ces circonstances retardent bien sûr le règlement des demandes d'indemnisation. Certains véhicules peuvent présenter des dommages supplémentaires (p. ex. des

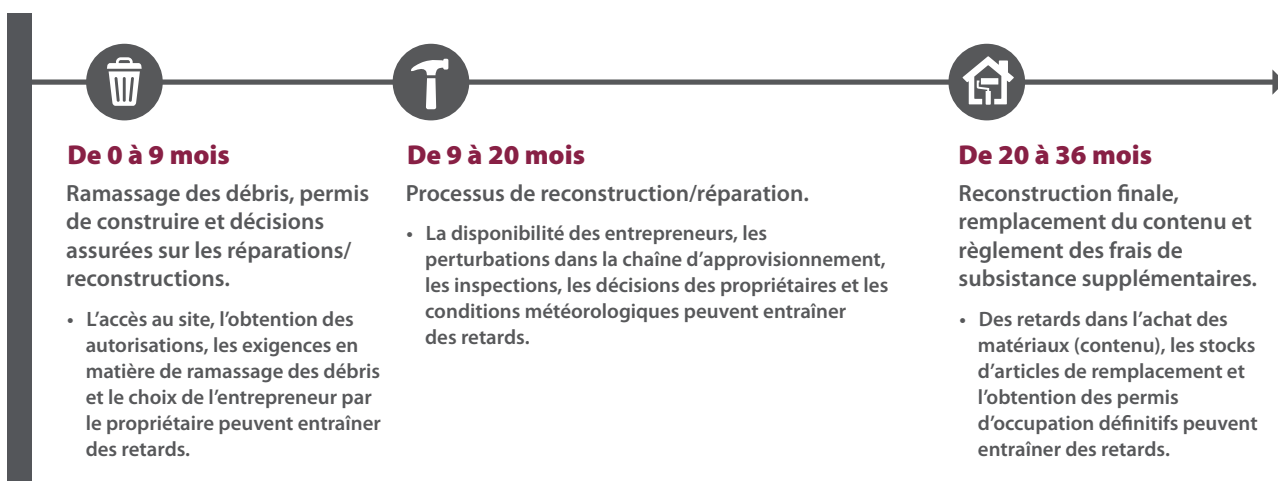


problèmes électriques ou mécaniques) qui sont découverts après l'achèvement des réparations initiales et la restitution du véhicule au propriétaire; la demande d'indemnisation peut alors demeurer ouverte pour tenir compte des coûts et dépenses supplémentaires.

La volonté des compagnies d'assurance de traiter rapidement les demandes d'indemnisation reflète l'engagement du secteur envers les assurés, afin de faciliter leur retour à la normale. Cependant, à l'été 2024, le grand nombre de demandes d'indemnisation sur une courte période a mis à rude épreuve les capacités du secteur. [La présence de barrières provinciales limitant la mobilité des experts en sinistres](#) dans tout le Canada a nui à la capacité du secteur à répondre aux consommateurs affectés par les catastrophes. Une telle souplesse réglementaire, laquelle permet aux experts en sinistre de se déplacer d'une province à l'autre, garantit une mobilisation rapide des ressources pour répondre aux besoins urgents.

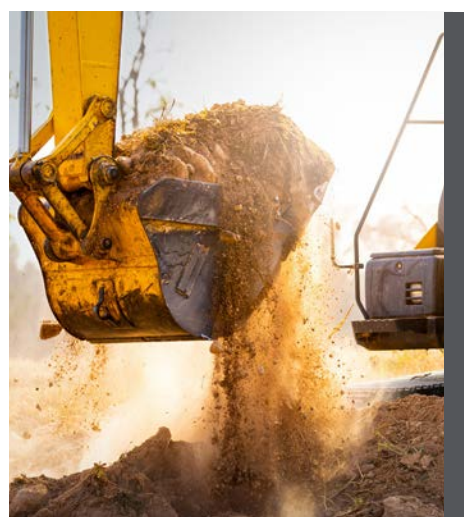
Parmi les autres facteurs qui ont allongé les délais de réparation ou de remplacement de certains biens touchés, on peut citer la forte demande d'entrepreneurs qualifiés en matière de réparation et de restauration dans chaque zone touchée et les pressions inflationnistes sur les coûts de la construction résidentielle.

Les délais généraux dans le secteur de l'assurance relativement aux demandes d'indemnisation pour perte totale :

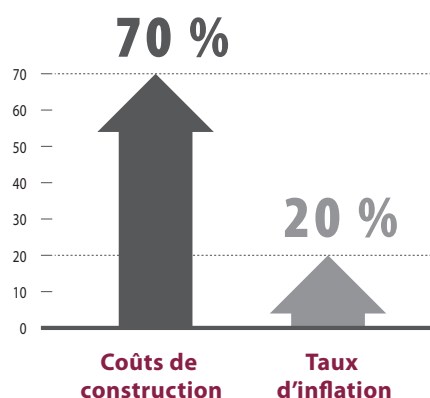


Le récent Indice des prix de la construction de bâtiments de Statistique Canada révèle que les coûts des matériaux de construction résidentielle ont grimpé de 70 % depuis le T1 2019, excédant largement le taux d'inflation général de 20 % enregistré pendant cette même période.

Depuis le T1 2019, le coût du bois d'œuvre et d'autres produits du bois a augmenté de 26 %, le coût des produits fabriqués de métal et des matériaux de construction a augmenté de 41 %, le coût des machines et des pièces d'équipement a augmenté de 22 %, le coût des meubles et des accessoires fixes a augmenté de 18 % et le coût du ciment, du verre et d'autres produits minéraux non métalliques a augmenté de 44 %.



Augmentation des coûts depuis 2019



Source : Analyse du BAC avec des données de Statistique Canada : Indices des prix de la construction de bâtiments – Bâtiments résidentiels, Agrégat des régions métropolitaines de recensement

Regard sur les enjeux ayant une incidence sur les demandes d'indemnisation pour chaque catastrophe survenue au cours de l'été 2024

Inondations à Toronto et dans le sud de l'Ontario

La plupart des dommages constatés dans les résidences et les commerces sont dus à des refoulements d'égouts, les réseaux municipaux n'ayant pas la capacité de supporter de telles quantités d'eau. L'eau a également pénétré dans les maisons par les puits de fenêtre, car le sol ne pouvait pas l'absorber assez rapidement.

Certains résidents avaient souscrit à une assurance dont les garanties contre les dommages causés par l'eau étaient limitées. D'autres étaient assurés contre les refoulements d'égouts, mais pas contre les inondations, de sorte que certains dommages n'étaient pas couverts. [L'assurance contre les inondations est facultative](#); il est donc possible que certaines propriétés se trouvant dans des zones à risque élevé ne soient pas admissibles à ce type de garanties ou ne soient admissibles qu'à des garanties limitées.

Incendie de forêt à Jasper

Pour [accélérer le processus de rétablissement à Jasper](#), le secteur de l'assurance a coordonné et financé un programme de collecte et d'élimination des réfrigérateurs et congélateurs contaminés. Le secteur a également engagé un chef de projet pour faciliter le ramassage coordonné de tous les autres débris des propriétés résidentielles endommagées. Cependant, des retards indépendants de la volonté du secteur de l'assurance ont eu un impact sur le règlement des demandes d'indemnisation.

La ville étant située dans le parc national de Jasper, Parcs Canada a dû mettre en place son propre programme de rétablissement. Comme cette région se trouve sur des terres fédérales, il y a eu des retards dans la procédure d'autorisation. En juillet 2025, un an après l'incendie ayant ravagé la ville, le gouvernement fédéral a annoncé l'accélération des démarches à venir et l'octroi d'un soutien additionnel à hauteur de 5 millions de dollars. Cette aide vise à couvrir les frais imprévus liés aux analyses et à l'entretien des sols, puisque l'assurance couvre les dommages aux résidences et aux commerces, mais pas aux terres louées, lesquelles sont la propriété de Parcs Canada.

De nouvelles règles ont été mises en place par Parcs Canada pour la reconstruction des propriétés endommagées afin d'accroître la résilience de la communauté. Les parements et toitures en bois ne peuvent plus être utilisés, le bois n'étant pas résistant au feu. Parcs Canada a également revu les exigences en matière de permis afin de garantir le respect des protections environnementales et d'assurer la sécurité des résidents lors du ramassage des débris.

La ville de Jasper se trouvant en région éloignée, les fournitures et les matériaux nécessaires à la reconstruction des propriétés ont dû être acheminés. La destruction d'hébergements commerciaux a réduit le nombre de chambres disponibles pour loger les entrepreneurs. Les choix d'hôtels, de stations-service, de restaurants et d'autres commerces sont davantage limités, car beaucoup ont été détruits.

De nombreux résidents s'efforcent encore d'obtenir les autorisations nécessaires pour amorcer la reconstruction de leur propriété. En date de la rédaction de ce rapport, un permis de reconstruction avait été accordé pour 106 (30 %) bâtiments détruits, dont la plupart sont en cours de reconstruction.

Tempête de grêle à Calgary

Le règlement des demandes d'indemnisation à la suite des dommages causés par la grêle nécessite l'intervention de plusieurs corps de métier et fournisseurs pour mener à bien les réparations nécessaires. La grêle peut endommager les toitures, parements, fenêtres, gouttières, aménagements paysagers et mobiliers extérieurs, dont la réparation ou le remplacement requiert l'expertise de plusieurs corps de métier et fournisseurs spécialisés. La coordination des différents entrepreneurs et la réalisation des travaux nécessaires dans des délais raisonnables peuvent s'avérer difficiles, car le nombre de personnes de métier qualifiées pour effectuer autant de réparations demeure limité. Qui plus est, les réparations de dommages causés par la grêle s'ajoutent aux activités de construction de maisons neuves déjà en cours à Calgary. Les assureurs sont en concurrence avec les constructeurs d'habitations pour les mêmes ouvriers qualifiés, ce qui retarde davantage le processus de rétablissement.

Queue de l'ouragan Debby

Pannes d'électricité, inondations et dégâts causés par le vent — les propriétaires ne savent pas par quelle étape commencer la reconstruction. Après le passage de la queue de l'ouragan Debby, les meubles de sous-sol mouillés et endommagés se sont empilés dans les rues alors que les résidents commençaient le processus de nettoyage. Dans tout le sud du Québec, des entrepreneurs en réparation après sinistre ont été occupés à pomper l'eau des sous-sols et à effectuer des réparations temporaires pour empêcher la pluie de causer d'autres dommages. Ce ne sont pas tous les résidents et commerces affectés qui étaient protégés par une assurance contre les inondations ou qui disposaient d'une garantie suffisante pour payer le nettoyage et les réparations. Les chaudières et les réservoirs d'eau chaude ont également été endommagés; il faut du temps pour les nettoyer, les inspecter et les réparer.

Le BAC sensibilise les consommateurs après chaque événement

Le BAC a installé son [Unité mobile d'aide à la communauté](#) (UMAC) à [Jasper](#) au centre d'accueil et de réinsertion de la municipalité de Jasper situé dans le parc de la Commémoration, aux côtés de nombreux représentants de compagnies d'assurance. Le BAC a également mis en place une UMAC virtuelle après les inondations à Toronto et dans le sud de l'Ontario, après la tempête de grêle à Calgary et pour les personnes ayant été touchées par la queue de l'ouragan Debby.

Tout au long de l'année, le BAC gère un Centre d'information aux consommateurs. Le personnel de ce centre est composé de professionnels de l'assurance expérimentés qui répondent aux demandes de renseignements généraux sur l'assurance provenant de partout au pays. Au cours des quatre catastrophes qui ont eu lieu durant l'été 2024, le BAC a répondu à des centaines de demandes de renseignements de la part de consommateurs ayant des questions sur l'assurance. De nombreuses personnes ont communiqué avec le BAC pour valider les renseignements fournis, discuter de la procédure de demande d'indemnisation, y compris les délais généralement prévus, et accroître leur compréhension des garanties qui peuvent être offertes dans leur police d'assurance. Le BAC a également fourni des renseignements sur la procédure de règlement des litiges afin que les consommateurs soient informés des options qui s'offrent à eux.



État actuel du marché de l'assurance des biens

Les phénomènes météorologiques violents provoquent des bouleversements financiers et du stress pour la population canadienne à l'échelle du pays. Ces événements étant de plus en plus fréquents et destructeurs, la pression sur le marché de l'assurance des biens s'accroît. Le BAC a récemment publié un rapport intitulé [L'assurance des biens personnels à un tournant : un plan en trois points pour protéger les propriétaires](#).



bac.ibc.ca

